



Revue Intelligence Stratégique
Journal des publications scientifiques
Volume 5, numéro 13
Juillet-Septembre 2022
p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488
<https://doi.org/10.62912/>

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : ETAT-PIVOT DANS LA NOUVELLE
DYNAMIQUE HYDROPOLITIQUE EN AFRIQUE**

Claude KAHUKA IBOLO

Chef de Travaux et Doctorant en Relations Internationales à l'Université Pédagogique
Nationale/Kinshasa-RDC

claudakahukaib@gmail.com

RESUME

Après plus d'un demi-siècle d'existence, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), devenue entre-temps Union Africaine (UA), tarde encore à réaliser l'intégration des Etats et des peuples africaines. L'enlisement du processus d'intégration en Afrique peut s'expliquer par le découpage arbitraire des sous-régions. Cet immense chantier n'a débouché que sur une juxtaposition, une transposition, voire une superposition d'Etats plus ou moins portés par la défense des intérêts souverainistes que par la construction d'une véritable communauté d'intégration.

Cet article s'emploie, par conséquent, à proposer une nouvelle surface d'intégration en Afrique. Pour ce faire, l'accent est mis sur la reconstruction géographique des espaces intégrateurs. Partant de l'hypothèse selon laquelle les bassins hydrologiques ont toujours été le berceau de grandes civilisations et le carrefour des peuples. Il est question de procéder à un morcellement efficient des espaces sous-régionaux sur une base hydro politique.

Dans ces espaces hydro politiques reconstruits, la RD Congo, en tant que première province hydrologique et aquifère du continent africain, peut devenir un Etat pivot en vue de l'intégration régionale.

Mots-clés : hydro politique, continentaliste, maritimiste, hydroélectrique.

ABSTRACT

After more than half a century of existence, the Organisation of African Unity (OAU), which has since become the African Union (AU), is still slow to achieve the integration of African states and peoples. The stagnation of the integration process in Africa can be explained by the arbitrary division of sub-regions. This huge project has only resulted in the juxtaposition, transposition or even superposition of states that are more or less driven by the defence of sovereign interests than by the construction of a genuine integration community.

This article therefore seeks to propose a new surface for integration in Africa. To this end, the focus is on the geographical reconstruction of integrating spaces. Based on the assumption that water basins have always been the cradle of great civilisations and the crossroads of peoples. The aim is to efficiently divide up sub-regional areas on a hydro-political basis.

In these reconstructed hydro-political spaces, the DR Congo, as the first hydrological and aquifer province of the African continent, can become a pivotal state for regional integration.

Keywords : *hydro policy, continentalist, maritimist, hydroelectric.*

INTRODUCTION

Dans une perspective diachronique, la problématique de l'intégration régionale en Afrique s'est posée aussitôt après les indépendances de la décennie.¹ Tout d'abord, c'est au sein de la défunte Organisation de l'Unité Africaine (OUA) que les Etats africains vont s'engager dans la dynamique intégrative.

Par la suite, dans le souci de dynamisation de l'intégration sous-régionale obérée par les remous sociopolitiques (conflits interétatiques, coups

¹ Dans l'espace de l' « Afrique noire francophone » notamment, la dynamique de l'intégration a débuté avant les indépendances à travers la création des organisations telle que l'Union Douanière Equatoriale (UDE) sur les cendres encore incandescentes de l'AEF (Afrique Equatoriale Française). Ces organisations étaient plus guidées par une logique exogène aux relents néo-colonialistes qui visait généralement à rassembler au sein d'une même bannière les anciennes colonies et territoires sous administration française.

d'Etat, etc.) et la crise de l'endettement, l'OUA s'engage, à partir de 1980, dans la rédaction du Plan d'Action de Lagos (PAE).

Le Traité d'Abuja ultérieur, signé en 1991 et concrétisé en 1994) a ainsi conduit à la fragmentation du continent en cinq sous-régions suivant la logique des points cardinaux (nord, sud, est, ouest et centre). Plus tard, l'Union Africaine (UA) décide, lors de son sommet de Banjul (Gambie) en juillet 2006, de reconnaître huit (8) Communautés Economiques Régionales (CER).² Les autres regroupements communautaires ont été relégués au rang, de simples agences intergouvernementales.³

En effet, toutes les organisations de bassin qui consacrent pourtant une gestion communautaire des ressources transfrontalières en eau n'ont pas été légitimées par l'UA.

Ce travail herculéen de construction et de déconstruction des espaces de regroupements met en exergue les enjeux géopolitiques profonds liés à un processus d'intégration en Afrique. Trois observations s'imposent ici : premièrement, l'intégration en Afrique n'a été pensée que par le « haut » au travers tantôt des arrangements bilatéraux ou multilatéraux entre les Etats africains tantôt par des initiatives directes de l'OUA. Deuxièmement, comme l'atteste la création de l'ancienne Union Douanière Equatoriale (UDE), les différents morcellements territoriaux procédaient d'une logique colonialiste, et par conséquent, impérialiste.

Tout en créant une interdépendance économique accrue entre anciennes colonies, ces regroupements sous-régionaux contribuaient à pérenniser la dépendance structurelle des périphéries vis-à-vis de la

² On a : à l'ouest, la communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO° et la communauté des Etats Sahélo Sahéliens (CENSAD) ; à l'est ; l'Autorité Intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), au nord, l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ; au sud, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et le Marché Commun pour l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ; et, au centre, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

³ Il s'agit de la communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ; la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CPGL), la Commission de l'Océan Indien (COL), l'Union de la Rivière Mano (MRU). L'Union Economique et Monétaire africaine (UEMOA) et l'Union Douanière de l'Afrique Australe (SACU).

métropole. Enfin, et, par voie de conséquence, la création des CER procédait d'un découpage arbitraire des régions suivant la configuration spatiale des points cardinaux sans véritablement prendre en compte des éléments historiques culturels et géographiques intégrateurs. Dans cette perspective, de même que la boussole indique la « bonne direction » c'est-à-dire le Nord, de même, les pays industrialisés du Nord servaient de repère et de modèle aux Etats africains « déboussolés » dans leur marche vers le développement.

Généralement, les chercheurs qui ont procédé au découpage des régions géopolitiques en Afrique ont adopté au moins deux grandes variables distinctes, mais complémentaires, sur lesquelles se fonde la dynamique intégratrice actuelle : l'identité et le territoire. Ce lien est très important dans la mesure où « les peuples sont enracinés par l'histoire dans des territoires déterminés⁴ ». Ce lien sociologique, est parfois, le cadre d'attachement ou de détermination mais également de la construction ou déconstruction des zones géographiques selon le cas.

La première variable est de nature identitaire. De ce point de vue, l'identité peut être appréhendée ici comme « un voyage dans le désir de territoire, la langue, la religion, les représentations géopolitiques identitaires développées par les peuples (...) ».⁵ Deux principales lignes géopolitiques de démarcation apparaissent sous le prisme de l'identité. D'une part, la fracture ethno-raciale qui débouche inexorablement sur la dichotomie inappropriée Afrique noire/ Afrique blanche.⁶

Dans un tel schéma, l'Afrique blanche serait constituée des pays du Maghreb auxquels s'ajouterait l'Egypte : tandis que l'Afrique noire correspondrait à l'espace subsaharien. A bien des égards, cette configuration géopolitique paraît réductrice puisqu'on observe, partout en Afrique, un brassage des populations locales et au métissage culturel (Afrique du sud, Zimbabwe, etc.).

⁴ CHAUPRADE A., *Introduction à l'analyse géopolitique*, Ellipses, Paris, 1999, p. 16.

⁵ *Ibidem*, p. 55.

⁶ ROPIVIA M.L., « Géopolitique et géostratégie : l'Afrique noire et l'avènement de l'impérialisme tropical gondwanien », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n°79, avril 1986, pp. 619, FOUCHER M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris, 1991.

Quant à la facture linguistique⁷, elle se caractérise par la distinction inappropriée Afrique francophone, anglophone, hispanophone, lusophone, latine, etc. Cette approche pêche par son caractère boréo-centré, car elle minore, voire ignore, les réalités linguistiques africaines (swahili, lingala, arabe, berbère, etc.) Pourtant, l'insertion du paysage linguistique endogène dans la construction d'un modèle acceptable d'intégration en Afrique paraît pertinente dans la mesure où le continent africain est traversé par des grands groupes ethnologiques transnationaux. Cependant, la prégnance des relents irrédentistes constitue des pesanteurs surmontables en vue d'une véritable intégration des peuples.

La deuxième véritable prend appui sur la réalité géographique. Il est question ici d'effectuer un « voyage dans les situations géographiques (...) et les profils topographiques⁸ » Tout d'abord, la mise en relief de l'élément topographique débouche sur le morcellement du continent africain en plusieurs blocs présentant les mêmes caractéristiques géographiques : Afrique équatoriale, Afrique tropicale, Afrique sahélienne, Afrique subsaharienne, etc.

Cette caractérisation a longtemps été utilisée par les géographes dans leur travail de détermination des régularités des milieux physiques. A l'évidence, cette catégorisation devient inopérante dans la dynamique de construction des véritables blocs intégrateurs en Afrique. En effet, elle ne prend pas suffisamment en compte l'histoire des peuples. Il ne faut pas conséquent imaginer un autre modèle satisfaisant d'intégration, en dehors de ces variables déterministes.

D'autre part, l'analyse des situations géographiques peut permettre de procéder à un morcellement adéquat des blocs territoriaux intégrateurs en Afrique. Parce qu'elles s'articulent autour de la prise en compte de l'insularité et de l'enclavement en tant que catégories déterminantes du raisonnement

⁷ NTUDA EBODE J. V., « Géographie des régions africaines : quel destin pour l'Afrique médiane Latine ? », dans *Diplomatie magazine*, n°11, pp. 38-43.

⁸ CHAUPRADE A., *Op. cit.*, p. 55.

géopolitiques⁹, les situations géopolitiques prennent une orientation tantôt continentalisée tantôt maritimiste.

Dans le premier cas, le découpage des espaces géographiques repose sur la mise en exergue des aires hydrologiques continentales. C'est ainsi que David Blanchon distinguait « trois Afriques » à savoir : « l'Afrique du peu d'eau » (les zones désertique du Sahara, du Namibie et du Karoo), l'« Afrique du trop-plein d'eau » (la façade littoral du Golf de la Guinée et du bassin du Congo¹⁰) et ce que nous appellerons volontiers l'Afrique du ni peu ni trop plein d'eau (la majeure partie du continent marquée par une forte variabilité des précipitations). Mais un tel schéma offre peu de perspectives en matière de coopération en vue d'une véritable intégration en Afrique. En effet, l'Afrique de l'ouest qui correspond à l'« Afrique du peu d'eau » est une « région contrastée présentant des déserts arides et des oasis abondamment arrosées¹¹ ».

Enfin, l'orientation maritimiste a été envisagée par le géographe gabonais Didier Ogoudet qui, procédant au morcellement des espaces géopolitiques africains, distinguait : au nord, l'Afrique méditerranéenne ; à l'Est, l'Afrique érythréenne ; au sud-est, l'Afrique indianocéanique ; et, l'Afrique Atlantique dans laquelle « se localise le secteur maritime du golfe de Guinée qui souvent, est mis pour Afrique centrale ».¹² Cette caractérisation ne nous satisfait pas également, car elle exclut tout ancrage continental : il serait par exemple difficile de situer géopolitiquement les Etats enclavés, à l'instar du Tchad ou de la RCA.

En conséquence, il faudrait sans doute abandonner cette voie aporétique qui consiste à opérer une opposition inadéquate et maritimiste.

⁹ CHAUPRADE A., *Géopolitique : constantes et changements dans l'histoire*, Ellipses, Paris, 2001, p. 45.

¹⁰ BLANCHON D., « La question de l'eau en Afrique : de la variabilité climatique aux tensions hydro politiques », dans *Géopolitique*, n°107, octobre 2009, p. 63.

¹¹ EBOGO F., « Reconquête des espaces hybrides continentaux en Afrique de l'ouest : entre partage des eaux et volonté souverainiste », dans *Diplomatie*, n°46, septembre-octobre 2010, p. 22.

¹² OGOUAT A. D., « Afrique centrale et golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous continentaux », dans *Enjeux*, n°26, janvier-mars 2006, p. 7.

Dans notre sens, une approche conjonctive serait particulièrement pertinente pour reconstruire les régions géopolitiques africaines, condition sine qua non d'une véritable dynamique intégrative. Après avoir déterminé les régions africaines en fonction de la configuration de leur bassin hydro politique, il sera intéressant de voir, si la RD Congo, par sa centralité spatiale, peut véritablement jouer le rôle d'Etat pivot dans la construction hydro politique de l'intégration en Afrique.

I. CONFIGURATION DES BLOCS HYDROPOLITQUES INTÉGRATEURS EN AFRIQUE

L'enlèvement du processus d'intégration en Afrique peut s'expliquer par un morcellement arbitraire des sous-régions actuelles. Dans la mesure où l'intégration régionale peut être envisagée à travers l'emboîtement des différents blocs sous-régionaux, on se demande par conséquent pourquoi le découpage territorial ne s'est pas appuyé sur l'hydrologie.

En effet, les fleuves constituent des zones du contact entre les peuples riverains. Ceux-ci entretiennent des échanges permanents à travers le transport fluvial, la distribution de l'énergie hydroélectrique et le commerce généré par l'exploitation des ressources halieutiques. En procédant au redécoupage des blocs intégrateurs suivant une logique hydropolitique, cinq nouvelles sous-régions africaines en fonction de la configuration frontalière des bassins hydropolitiques. Elles épousent partiellement les contours actuels des sous-régions africaines. Dans le souci d'une meilleure structuration de ce travail, on pourrait distinguer des sous-régions hydropolitiques à orientation continentaliste et maritimiste.

I. 1. Dynamique intégrative des régions hydropolitiques à orientation continentaliste

Le découpage adéquat des sous-régions hydro politiques doit prendre en compte la morphologie particulière des lieux et milieux géographiques. Ceux-ci, se manifestent en fonction de la localisation des bassins hydropolitiques, on peut avoir deux principales configurations. D'une part, les régions hydropolitiques qui disposant d'une façade maritime, sont néanmoins tributaires des échanges transocéaniques. D'autre part, les bassins fluviaux

ou lacustres qui se situent totalement ou en grande partie sur le continent. Dans cette catégorie, on peut indéniablement ranger les régions hydropolitiques de la CICOS, de l'ABN et de maritimiste.

I. 1. 1. Région hydropolitique de la CICOS

Dans la perspective d'un morcellement des espaces territoriaux envisagé sous le prisme de l'hydropolitique, l'Afrique centrale peut fort opportunément être substituée par le bassin du Congo. De loin, la sous-région la plus pourvue en ressources naturelles, le bassin du Congo se présente comme un scandale géologique, l'un des poumons du globe voire l'une des principales provinces hydropolitiques et aquifères du continent. Couvrant une superficie cumulée de 3.699km, soit 12,4% du continent, le bassin du Congo est le plus vaste complexe hydropolitique africain.

Le bassin du fleuve Congo est situé à cheval sur l'équateur. Il s'étend sur 3.991.000km et est partagé physiquement par neuf pays à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo-Brazzaville, la RCA, la RDC, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie. Hormis le fait qu'il soit l'un des écosystèmes les plus riches au monde en termes de biodiversité, le bassin du Congo offre de grosses potentialités dans les domaines aussi divers que la navigation intérieure.

Au vu de ce potentiel, ce bassin s'inscrit naturellement dans le jeu hydropolitique africain. La construction du bloc hydropolitique de la commission internationale Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) est une production récente en Africain. De plus, plusieurs Etats riverains du fleuve Congo et ses principaux affluents n'appartiennent pas au CICOS qui a pourtant la prétention de mettre au point une stratégie de gestion commune des sources et ressources hydriques. Aujourd'hui, la CICOS ne regroupe que quatre pays, à savoir le Cameroun, la RDC, Le Congo-Brazzaville et la RDC. La vocation de cette organisation est de s'étendre à l'ensemble des pays arrosé par le Congo et ses affluents.

L'analyse des jeux déployés dans l'espace hydropolitique du Congo débouche sur une structuration de la puissance autour d'un leadership incontesté assuré par la RD Congo. Après près d'une décennie de troubles

politiques, le retour de la RD Congo sur l'échiquier géopolitique sous-régional s'est concrétisé par la montée en puissance de la CEMAC¹³, et la mise en place de la CICOS.

Désormais, la RD Congo se présente comme la principale puissance hydro-hégémonique du bassin du Congo, au moins pour trois raisons. Tout d'abord, « de tous les atouts pourtant considérable dont dispose le Congo, le plus important est la richesse hydropolitique du fleuve qui porte son nom¹⁴ ». De ce point de vue, la RD Congo dispose de 14 ouvrages hydrauliques, tous situés sur le fleuve Congo. Le barrage d'Inga a la capacité d'alimenter toute l'Afrique en énergie hydroélectrique. D'autre part, la RD Congo, détient la plus importante marine marchande du bassin du Congo. A ce sujet, l'Office National de Transport (ONATRA) exploite plus de 20 ports fluviaux à l'intérieur du pays. Kinshasa dispose d'un port public d'une capacité de 1.600.000 tonnes par an. On y dénombre également plus de 47 *beachs privé*, y compris les petits points d'accostage des baleinières.¹⁵

Enfin, sur un effectif de la flotte opérationnelle en 2007 estimé à 1.511 unités (barges et pousseurs confondus) et 838 baleinières dans l'ensemble de l'espace du CICOS, la RD Congo détenait toutes seules 1521 et 800 baleinières¹⁶. Le déploiement massif de la RD Congo dans le champ hydropolitique de la CICOS peut finalement se justifier par sa position en aval du bassin du Congo. Cette situation lui permet de construire des infrastructures sur le cours du Congo sans poser de préjudice aux autres pays qui bien que situés en amont, enregistrent une faible animation fluviale.

Derrière, cette puissance hydro-hégémonique, on retrouve des puissances secondaires, à l'instar du Congo et de la RCA qui abritent plusieurs affluents et sous-affluents du fleuve Congo (Oubangui-Sangha, Alima, etc.). Ces pays sont considérés comme des puissances secondaires dans la mesure

¹³ NTUDA EBODE J.V., « Le retour de la République Démocratique du Congo et la distribution des cartes en Afrique centrale », dans *Diplomatie*, n°30, janvier-février 2008, pp 82-88.

¹⁴ CROS M. F. M., *Géopolitique du Congo (RDC)*, Complexe, Paris, 2006, p. 27.

¹⁵ CICOS, Plan d'Action stratégique pour la promotion de la navigation dans le bassin du Congo-Oubangui-Sangha, novembre, 2007, p. 67.

¹⁶ *Ibidem*, p. 17.

où leur « influence n'est que locale ou partielle¹⁷ ». Si la RCA ne dispose pas d'ouvrage hydraulique, la République du Congo, quant à elle, a construit un barrage sur le cours du fleuve Djoué, dans la région du pool. La flotte navale de ces pays est modeste par rapport à celle de la RD Congo.

Elle est estimée à 33 et 200 unités respectivement pour la RCA et le Congo.¹⁸ De plus, tandis que la SOCATRAF exploite les ports de Bangui et de Salo, la SOGAL gère le terminal pétrolier de Kolongo à Bangui. Du côté congolais, les ports fluviaux sont gérés par le port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS). Depuis l'extension effectuée en 1975, le port de Brazzaville a disposé d'une capacité permettant de traiter un trafic de 1,2 million de tonnes par an.¹⁹

Dans cette hiérarchisation de la puissance, le Cameroun apparaît comme un Etat marginalisé qui se contente des ressources résiduelles du champ hydraulique du Congo. D'une part, une infrastructure hydraulique n'a été érigée sur les principaux affluents du Congo, à l'instar de la Boumba, de la Ngoko ou de la Sangha. Le Cameroun a opté de construire des barrages sur le cours de la Sanaga, fleuve qui coule entièrement sur le territoire national avant de se jeter dans l'océan Atlantique. D'autre part, contrairement aux autres Etats, le Cameroun ne dispose pas non plus de ports fluviaux. On enregistre tout juste quelque point d'accostage comme celui de Mouloundou sur la rivière Ngoko qui connaît, par ailleurs, une forte activité industrielle.

En effet, il est utilisé par les exploitants forestiers. Selon les statistiques de 2007, la flotte fluviale du Cameroun était insignifiante : deux bacs et cinq menues embarcations.²⁰ Si le Cameroun veut se positionner durablement sur l'échiquier hydropolitique du bassin du Congo, il devrait matérialiser sa présence dans cette zone périphérique à travers la dynamisation du transport fluvial, et la construction des infrastructures hydrauliques, voire hydroélectriques.

¹⁷ BLANCHON D., *Op. cit.*, p. 67.

¹⁸ CICOS, *Loc. cit.*, p. 17.

¹⁹ *Ibidem*, p. 23.

²⁰ CICOS, *Loc. cit.*, p. 17.

I. 1. 2. Région hydropolitique de l'ABN

La deuxième aire hydraulique englobe l'espace de la communauté Economique pour le développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), plus le Cameroun et le Tchad. L'ancienne Afrique de l'Ouest peut par conséquent être valablement remplacée par le nouvel espace hydropolitique de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) à laquelle viendront se greffer les pays qui, à l'instar du Sénégal, du Togo et du Ghana, ne sont arrosés ni par le Niger ni par ses principaux affluents.

L'histoire de l'Autorité du bassin du Niger (ABN) est, à bien des égards, révélatrice du rôle qu'un organisme de bassin peut jouer dans la poursuite des objectifs de développement dans la sous-région donnée. En effet, il faut sans doute remonter jusqu'à l'époque coloniale, au début des années 50, avec la création, à Bamako, de la Mission d'Etude et d'Aménagement du Niger (MEAN), pour trouver des premières tentatives en vue de l'érection d'un organisme public chargé de mettre en valeur les ressources du bassin du fleuve Niger, au début des années 60. Elle sera remplacée, d'abord en 1963, par l'« acte de Niamey » relatif à la navigation et à la coopération économique, puis, en novembre 1964, par le manque de volonté politique des Etats membres et l'instabilité politique qui sévissait en Afrique de l'Ouest, la Commission est finalement remplacée, en novembre 1980, par l'ABN.

Le bassin du Niger draine neuf (9) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, avec les proportions suivantes : Tchad (1%), Cote d'Ivoire (1%), Benin (2%), Burkina Faso (4%), Cameroun (4%), Guinée (6%), Niger (21%), Mali (25%) et le Nigeria (32%). Le fait que ces superficies soient inégalement réparties entre les riverains du Niger se traduit par une proportionnalité dans les contributions budgétaires attribuées aux pays membres de l'ABN.

En effet, depuis le 6^o sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de l'ABN tenu en décembre 2000 à Mali (Bamako), une nouvelle formule dans la répartition des charges a été adoptée sur une base quasi hydropolitique. Les pays arrosés par le Niger (Mali, Niger et Niger) deviennent les grands

contributeurs de l'ABN , tandis que les autres Etats ont des charges de plus en plus allégée.

De tous les bassins hydropolitiques frontaliers africains, le bassin du Niger se présente, avec celui du Nil, comme l'une des régions à haut risque hydropolitique. La conjonction de trois facteurs imbriqués, au moins semble expliquer ce profil conflictogène.²¹

Tout d'abord, en dehors du Cameroun, tous les autres pays du bassin du Nil font face à une disponibilité relativement insuffisante de la ressource hydrique. Pis, certains pays sont déjà confrontés au stress hydrique, dans la mesure où les ressources disponibles couvrent à peine les besoins domestiques, industriels et agricoles des populations. Découlant du précédent, le second facteur tient à la forte pression qui pèse sur les ressources disponibles en eau. Depuis le début du XXIe siècle, on assiste à un accroissement notable des grands barrages. Le dernier facteur est lié à la forte interdépendance hydrique des pays du bassin du Niger. Or, le bassin du Niger est un espace hydropolitique très étroit qui, tout en regroupant plusieurs pays, brasse plus de 250.000 habitants dont plus de la moitié provient du Nigéria.

A l'observation, le champ hydro politique du Niger se présente comme un espace cristallisé par des luttes de positionnement en vue de l'accès et du contrôle des ressources stratégiques. Sur cet échiquier hydro politique, le Nigéria, en tant que « pivot continental²² » apparaît comme la principale puissance hydro-hégémonique : il possède suffisamment d'influence au sein de ce bassin pour empêcher la construction d'ouvrages hydrauliques ou au contraire pour établir un consensus en sa faveur dans les instances de gestion internationale.

Pourtant, cet Etat aurait pu souffrir de sa position désavantageuse de pays situé en aval du fleuve Niger. Ce Handicap est compensé par la position

²¹ EBOGO F., « L'eau en Afrique de l'Ouest : entre guerre improbable et paix précaire », dans *Jeune Afrique Economique*, n°386, février-mars 2012, pp. 212-213.

²² AVIOUTSKII V., *Géopolitique continentale. Le monde au XXIe siècle*, Armand Colin, Paris, 2006, p. 177.

géographique stratégique occupée par le Nigéria. En effet, les fleuves Bénoué et Niger se rejoignent dans la localité nigériane de Lokoja avant de converger jusqu'à l'Océan Atlantique.

Dans le sous-bassin de la Bénoué qui arrose le Cameroun et le Nigéria, les rapports de force ne semblent pas bien différents. Bien que situé en amont de ce sous-bassin, le Cameroun a élaboré un jeu hydropolitique déterminé, en grande partie, par la position du Nigéria, en aval. Certes, le Cameroun a construit, en amont, un barrage hydroélectrique, sur le cours de la Bénoué, dans la localité de Lagdo.

Cependant, sous la pression du Nigéria, le Cameroun n'a pas pu construire d'autres ouvrages hydrauliques. Il s'est finalement engagé à garantir l'accès des ressources au Nigéria dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2000, visant à harmoniser les hachers d'eau à partir du barrage de Lagdo.

I. 1. 3. Sous-région hydropolitique de l'IBN

Parmi les nouveaux espaces géopolitiques reconstitués sur la base hydropolitique, figure l'actuelle sous-région de l'Afrique de l'Est drainée par le Nil. Située à la lisière de la mer rouge et du golfe d'Aden, cette troisième sous-région hydropolitique de l'Afrique est dominée par le Nil, fleuve transfrontalier qui prend sa source au pied du mont Kilimandjaro en Tanzanie.

Le Nil est composé de deux principaux « bras » : d'une part, le Nil blanc qui naît de l'équateur, dans le lac Victoria où se fait la jonction entre les dyades du Kenya et de l'Ouganda, de l'Ouganda et de la Tanzanie ; et d'autre part, le Nil bleu dont la source se situe en Ethiopie. Avec une superficie de 3.030.700km, soit 10,4% de celle du continent africain, le bassin du Nil est le cinquième plus grand bassin hydropolitique du monde après ceux de l'Amazone (7.050.000km), du Mississippi (3.220.000km) et du Congo (7.700.000km). La plus grande partie du sol soudanais est comprise dans le bassin du Nil. La quasi-totalité du volume d'eau du Nil est d'origine éthiopienne ; tandis que 62% de la surface du bassin se trouve au Soudan, 12% en Ethiopie et 10% en Egypte. Le bassin du Nil regroupe la plupart des

pays de l'Afrique de l'Est jusqu'en Egypte : le Burundi, la RDC, l'Egypte, l'Erythrée, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, l'Ouganda, et la Tanzanie.

Dans la dynamique de reconstruction de nouvelles sous-régions africaines en tant que pôles véritables d'intégrations, l'Afrique de l'Est peut être remplacée par l'espace hydropolitique redessiné dans le cadre de l'initiative du bassin du Nil (IBN). En effet, cette organisation de bassin a été mise en place en 1999 par les différents Etats riverains du fleuve. Elle a, entre autres, pour mission d'assurer le développement socio-économique des Etats nilotiques à travers l'utilisation équitable et bénéfique des ressources hydriques communes du bassin du Nil.

Malgré, une situation de quasi-dépendance par rapport aux eaux du fleuve (98%), l'Egypte, dans le cadre d'un traité de 1959 qui lui octroyait 55,5 km contre 18,5 km pour le Soudan, a su s'imposer comme la principale hydro-puissance de la Nile Basin Initiative (NBI) face aux pays en amont (Soudan, Ethiopie). « Outre son savoir-faire hydraulique dont la manifestation la plus éclatante est le haut barrage d'Assouan, l'Egypte se distingue par l'importance donnée aux questions liées à l'eau dans les débats politiques²³ », au point que le Président Anouar El-Sadate déclarait en 1978 que « toute action qui mettrait en danger les eaux du Nil bleu devra faire face à une ferme réaction de la part de l'Egypte, même si cette réaction devrait conduire à la guerre (...) ».

L'Egypte est prête à rentrer en guerre si l'Ethiopie entreprend de construire un barrage sur le Lac Tana²⁴ ». En effet confrontée à un défi démographique hors norme, auxquelles s'ajoutent une accélération de l'érosion de ses terres fertiles et une réduction des surfaces agricoles utiles, l'Egypte a des besoins hydriques sans cesse croissante.

L'IBN semble avoir entériné des accords léonins en faveur de l'Egypte. En effet, comment comprendre que, contrairement à la célèbre

²³ BLANCHON D., *Op. cit.*, p. 69.

²⁴ *Ibidem*.

maxime du Général de Gaulle « qui tient le haut, tient le bas²⁵ », l’Egypte pourtant située en aval du Nil, continue de déterminer l’agenda hydropolitique sous-régional ? Pis, alors « alors que le Nil Bleu, fleuve mythique que les 30 millions de chrétiens d’Ethiopie appellent Abbay baigne un cinquième du territoire éthiopien et fournit 86,4% du débit du Nil en aval, l’Ethiopie ne consomme que 0,3% de son potentiel.²⁶

Le difficile partage des ressources hydriques, ainsi que les relents souverainistes et nationalistes de certains Etats (l’Egypte et le Soudan) dans la région des ressources hydriques superficielles et souterraines du bassin du Nil une région hydro politique au profil conflictogène très élevé. Plusieurs Etats se bousculent en amont pour contester l’hégémonie de l’Egypte. A l’initiative de quelques d’amont (Ouganda, Kenya, Ethiopie), la commission du Bassin du Nil a été mise en place, le 22 mai 2010, pour renverser le rapport de force historiquement favorable à l’Egypte et au Soudan. Au sein de cette nouvelle structure aussitôt rejetée par les pays en aval, il est prévu que les décisions soient prises à la majorité et à l’unanimité comme, c’est le cas dans l’IBN.

En dehors du cadre multilatéral, les pays en amont multiplient des initiatives unilatérales pour se positionner comme puissances majeures dans le champ hydro politique nilotique. L’Ethiopie a entrepris depuis 90, la construction de plusieurs ouvrages hydrauliques sur le Nil bleu dans le but d’exploiter utilement l’immense potentiel agricole de cette vallée inondée. N’étant pas liée par le traité de 1959, elle mène une politique de contre-hégémonie face à l’Egypte dans le bassin.

Ces actions inspirées par des calculs hydro politiques se manifestent techniquement par la construction de barrages hydro-électriques sur le Nil Bleu. En effet, d’un cout estimé à 4,2 milliards de dollars, les travaux de construction du barrage dit de la « Grande Renaissance » ont démarré en 2013. Pour construire cet important ouvrage hydroélectrique, l’Ethiopie ambitionne d’assécher le lit naturel du Nil Bleu en créant une déviation sur

²⁵ GALLAND F., « Les erreurs de sécurité liés à l’eau », dans *Géopolitique*, n°107, octobre 2009, p. 6, citant Charles de Gaulle, alors colonel, dans son ouvrage *Le Fis de l’Epée*.

²⁶ *Ibidem*, p. 61.

500 mètres. Ce qui aura inéluctablement des conséquences sur la disponibilité de l'eau en aval.

Sur le plan politique, le positionnement de l'Éthiopie sur le champ hydro politique se traduit par des alliances, voire des contre-alliances avec des États qui, comme la Tanzanie, veulent aussi remettre en cause l'accord de 1959. Il est certain que ces ouvrages hydrauliques et hydro-électriques, à l'instar des barrages de Marawi et de la « Grande Renaissance » ne manqueront pas de remettre en cause de 1959, et déboucher ipso facto sur une nouvelle redistribution des cartes sur cet échiquier hydro politique sous-régional.

I. 2. Dynamique intégrative des régions hydropolitiques à orientation maritimiste

Dans notre démarche de reconstruction de nouvelles- sous-régions africaines sur le socle hydro politique, on peut reconstituer un espace d'intégration au niveau de certains périphériques maritimes. Cette option se justifie par le fait que les régions septentrionale et australe de l'Afrique ne sont pas drainées par des cours d'eau dominants.

En effet, on assiste à une fragmentation des cours d'eau que se partagent généralement moins de quatre pays, comparativement aux autres bassins hydrologiques. Il devient par conséquent difficile de bâtir des ponts d'intégration sur des cours d'eau continentaux. Pour sortir de cette aporie, il paraît judicieux de reprendre, du moins partiellement, la typologie dressée par Albert Didier Ogoulat. Il distinguait deux principales zones à orientation maritimiste : d'une part, la région indianocéanique et, d'autre part, la région méditerranéenne.

I. 2. 1. Sous-région hydro politique indianocéanique

L'Afrique australe offre une situation hydrologique assez particulière, car elle est traversée par les petits bassins versants transfrontalières. Parmi ceux-ci, on peut citer le bassin transfrontalier du fleuve Orange-Senqui qui arrose le Botswana, le Lesotho, la Namibie et l'Afrique du Sud. D'une superficie de 968.581 km, cette région hydrologique est sans doute la plus développée de l'Afrique australe, avec une variété de systèmes de transferts

d'adduction d'eau. Le bassin du fleuve Vaal qui fait partie du fleuve Orange se trouve au cœur de l'économie de l'Afrique du sud. En effet, plus de 25% du PIB de l'Afrique du sud est produit dans cette région hydrologique, et près de 12 millions de personnes dépendent du fleuve Vaal et ses affluents.²⁷

Le bassin transfrontalier du fleuve Orange Sengu a fait l'objet de plusieurs accords en matière de gestion concertée des ressources hydriques. Le premier accord bilatéral a, par exemple, été signé en 1978 entre l'Afrique du sud et le Lesotho. Dans ce même bassin, un autre accord a été conclu entre l'Afrique du sud et la Namibie. Ici, plusieurs étapes ont marqué le processus de gestion concertée des ressources hydriques situées à la frontière entre les deux pays.

Dans un premier temps, un Comité Technique Conjoint (CTC) a été mis en place en 1987. Il avait pour rôle d'accompagner les Etats dans la gestion des ressources hydriques transfrontalières. Cinq ans plus tard, le CTC a été revalorisé à l'issue d'un traité signé entre l'Afrique du sud et la Namibie nouvellement indépendant. Ce traité portant création d'une Commission Permanente de l'Eau. En ce qui concerne, la coopération multilatérale, on peut évoquer l'Accord mis en place en 2000 et qui portait création de la Commission Orange-Sengu (ORASECOM). Cette organisation de bassin regroupe les quatre pays drainés par le bassin de l'Orange-Sengu, à savoir l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho et le Botswana.

A l'instar de la région hydrologique de l'Orange-Sengu, le bassin du fleuve Incomati a fait l'objet de plusieurs accords entre les différents riverains (Mozambique, Swaziland et l'Afrique du Sud). Dans un premier temps, un Comité Technique Conjoint Tripartite a été créé en 1983 pour soutenir les politiques publiques communautaires en matière de question des ressources transfrontalières. Par la suite deux principales structures ont été mises en place pour construire une gestion partagée des ressources hydriques. Il s'agit de l'Autorité de l'Eau du bassin du Komati entre le Swaziland et l'Afrique du Sud.

²⁷ Etude sur le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), Rapport de la phase I provisoire, p. 20.

Enfin, le bassin du fleuve Okavango est une région stratégique sur le continent africain. En effet, sa biodiversité en fait l'un des bassins fluviaux les plus riches du monde, comme en témoigne l'inscription de certains sites dans la liste Ramsar des zones humides d'importance internationale. Ce bassin draine les pays suivants : l'Angola, le Botswana et la Namibie. La coopération multilatérale en matière de la gestion des ressources hydriques transfrontalières du bassin a été initiée, en 1994, à travers le fleuve Okavango (OKACOM). Après avoir connu une période de léthargie due aux affres de la fin de la guerre civile angolaise, l'OKACOM tente aujourd'hui de se positionner comme un véritable pôle d'intégration et de développement dans la sous-région.

A l'analyse, on assiste à une diversification et une multiplication des structures formelles de gestion commune des ressources issues des bassins transfrontalières. Cette fragmentation des organisations de bassin qui évoluent généralement dans un cadre bilatéral et parfois trilatéral, ne permet pas une gestion globale des ressources hydriques sur le plan sous-régional. C'est pourquoi dans notre démarche de construction de nouvelles entités géopolitiques en Afrique australe, on peut parvenir à une fusion de ces différents bassins (Orange-Sengu, Incomati et Okavango).

En effet, tous les pays de l'Afrique australe se retrouvent, au moins, dans l'un de ces bassins transfrontaliers. D'autre part, l'océan Indien constitue le principal exutoire des eaux collectées par ces formations hydrologiques continentales. Aussi peut-on envisager un vaste complexe hydro politique qui s'étendrait de l'Angola jusqu'en Afrique du Sud.

Dans ce nouvel espace hydro politique d'intégration, l'Afrique du Sud apparaît comme la principale hydro puissance avec notamment un puissant ministère de l'eau, un savoir-faire ancien en matière d'ingénierie hydraulique, des ressources financières importantes et une forte volonté politique.²⁸ Derrière elle, se positionnent des puissances secondaires, à l'instar du Lesotho et de la Namibie qui, bien que disposant d'un immense potentiel

²⁸ BLANCHON D., *Op .cit.*, pp. 66-67.

hydrologique, ne parviennent pas à déterminer l'agenda hydro politique sous-régional.

I. 2. 2. Sous-région hydro politique méditerranéenne

Les « Pays Africains Méditerranéenne²⁹ » (Algérie, Maroc, Tunisie et la Libye) constituent la cinquième sous-région hydro politique de l'Afrique. Le choix de ce pourtour méditerranéen africain peut se justifier au moins à deux niveaux. Tout d'abord, la sous-région hydro politique méditerranéenne se substitue ainsi à l'ancien Maghreb, terme arabe qui signifie occident. Or, une telle dénomination paraît approximative dans la mesure où le Maghreb semble se situer plus au nord qu'à l'Ouest du Continent africain. D'autre part, depuis l'antiquité, la Méditerranée est considérée un véritable carrefour de peuples et de civilisations. De ce point de vue, elle a été le berceau de l'essor et de la prospérité des civilisations égyptiennes, perse, phénicien, carthaginoise, berbère, grecque et romaine.

Aujourd'hui, plus que jamais, la Méditerranée est au cœur du jeu hydro politique entre les différents Etats riverains. En effet, le 13 juillet 2008, à l'initiative de l'ancien président français Nicolas Sarkozy, est lancé le projet de création de l'Union pour la Méditerranée (UPM).³⁰ Cette initiative a contribué à donner un souffle nouveau au processus dit de Barcelone qui était entré dans une période de léthargie, à cause notamment de l'enlisement du dialogue entre Israël et la Palestine, deux riverains de la Méditerranée.

Depuis la mise en place du processus de Barcelone et sa mutation en UPM, les Pays Africains Méditerranée (PAM) sont considérés comme des zones de nuisance pour une réelle prospérité de la Méditerranée. Outre, les écarts importants en matière de développement, ces Etats constituent des pays de départ et de transit des mouvements migratoires clandestins

²⁹ BIEM J.E., « L'Union pour la Méditerranée et l'avenir de et l'Union Africaine : enjeux géopolitiques et défis », dans *Prospective africaine*, n°002, 2008, p. 146.

³⁰ L'UPM, dont le siège est hébergé à Barcelone, rassemble des Etats riverains de la mer Méditerranée et l'ensemble des Etats membres de l'Union Européenne (UE). Elle compte ainsi 44 membres : aux 27 membres de l'Union européenne s'ajoutent l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Maroc, la Mauritanie, l'Autorité Palestinienne, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et la Ligue arabe.

d'origine subsaharienne. Dans ce contexte, la stratégie adoptée par l'UPM est de déconnecter, du moins géopolitiquement, les PAM des profondeurs subsahariennes pour les insérer dans le nouveau jeu hydro politique du sous-continent méditerranée.³¹ Il s'ensuivra sans doute le renforcement de l'orientation euro-méditerranéenne de l'Afrique du Nord au détriment de la construction véritable de la région africaine, en tant que pôle ultime d'intégration.³²

Pour échapper à toute velléité expansionniste, et par conséquent aux discours irrédentistes des hérauts du regroupement pan-méditerranéen (la France, par exemple), les PAM doivent réaffirmer leur appartenance géographique et géopolitique à la communauté africaine. Cette autonomisation des PAM pourrait finalement contribuer à les insérer dans le jeu hydro politique continental. Liés par la géographie (quasi-absence de cours d'eau), les PAM ont également un destin commun (lutter efficacement contre le stress hydraulique).

En effet, la raréfaction des ressources hydriques en Afrique du Nord³³ a amené l'Algérie, la Tunisie et la Lybie à mettre en place une plateforme de coopération en vue d'une gestion concertée du Système d'Aquifères du Sahara du Nord-Ouest. En attendant l'exploitation proprement dite de ces ressources souterraines, les Etats africains envisagent des possibilités de dessalement de l'eau de la Méditerranéen afin de répondre à une demande en consommation de plus en plus accrue. Toutes ces choses qui montrent que l'espace méditerranéen demeure une sous-région hydro politique pouvant servir de pôle intégrateur pertinent en Afrique.

Au final, la construction des sous-régions hydro politiques est une condition sine qua non en vue de l'implémentation d'une véritable stratégie d'intégration en Afrique. Les différents blocs hydro politiques construits ne constituent pas des entités autonomes, séparées entre elles par les fleuves

³¹ BIEM J. E., *Op. cit.*, p. 149.

³² *Ibidem*, p. 165.

³³ L'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Lybie ont une production interne des eaux de surface estimée respectivement à 10km/an, 22km/an et 0km/an.

transfrontaliers infranchissables. Il est donc question de bâtir des ponts d'intégration entre les régions hydro politiques.

II. LA RDC : ETAT PIVOT DANS LA DYNAMIQUE HYDROPOLITIQUE DE L'INTEGRATION EN AFRIQUE

En tant que principale éponge d'eau du continent africain, la RDC est appelée à jouer le rôle de puissance majeure sur l'échiquier hydro politique régional. Tout d'abord, en ce qui concerne les ressources aquifères, la RDC, produit environ 421 km d'eau souterraine par an ; ce volume hydrique représente plus de quatre fois la production d'eau interne souterraine du Cameroun, deuxième puissance hydrologique africaine. D'autre part, la RDC se présente comme le château d'eau de l'Afrique.

Deuxième plus grand débit au monde (40000 m³/s) après l'amazone (200000m³/s), le fleuve Congo apparait comme l'or bleu de la RDC. Enfin, par sa centralité, le bassin du Congo est la seule région au monde qui est en contact avec tous les autres espaces hydrologiques africains. Tous ces atouts aquifères et hydrologiques contribuent à insérer, la RDC sur l'échiquier hydro politique africain en tant que zone d'emboitement des différents blocs sous-régionaux constitués.

II. 1. Construction d'un pont intégrateur entre la CICOS et les régions hydro politiques à orientation continentaliste

La RDC est la principale puissance hydro-hégémonique de la CICOS. Cette posture de domination se justifie non seulement par son immense potentiel hydropolitique, mais également par son influence au sein des instances de décision de la CICOS. Par conséquent, la RDC peut jouer le rôle d'Etat pivot dans l'emboitement de la CICOS avec les autres régions hydro politiques à orientation continentaliste, à savoir l'ABN et l'IBN.

II. 1. 1. La construction du bloc hydro solidaire CICOS-ABN

Il n'est pas facile de poser les bases d'une coopération interbassin à travers les organisations telles que l'ABN et la CICOS. En effet, l'Afrique de l'Ouest, à laquelle correspondent l'ABN et la CICOS. En effet, si l'Afrique de l'Ouest ; à laquelle correspond l'ABN, apparait quelque peu comme un

ensemble bien délimité, au nord, par la bande saharienne et au sud par la ceinture de l'océan Atlantique, il en est autrement de l'Afrique centrale dont les contours géographiques restent flous.

Il est légitime finalement de se demander quel est le destin de l'Afrique médiane, région géopolitique éclatée et hétérogène Joseph-Vincent Ntuda Ebodé ne reconnaissait-il pas déjà l'identité complexe de l'Afrique centrale dans la mesure où on ne pouvait déterminer avec précision ni le centre, ni la périphérie de cette entité géopolitique. Toutes les périphéries de cet espace géographique subissent le poids incessant des forces centripètes exercées par les autres sous-régions.

La construction d'un bloc hydro solidaire unifié entre l'ABN (Afrique de l'Ouest) et la CICOS (Afrique centrale) a été concrétisée, en mars 2006, dans le cadre d'un accord de jumelage. En effet, « conscients de l'importance stratégique d'une gestion rationnelle des ressources en eau (et) convaincus de la nécessité de promouvoir une coopération Sud-Sud efficace sur les aspects techniques, financiers, institutionnels, et sociaux relatifs à une gestion optimale des ressources en Eau³⁴ », la CICOS et l'ABN se sont engagées à mettre en place un accord de jumelage pour une durée de trois ans, « renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, trois mois à l'avance³⁵ ». Cette initiative qui se fonde sur la similitude des missions respectives des deux organisations vise un échange d'expériences en matière de gestion intégrées des sources et ressources en eau.

En ce qui concerne les modalités d'exécution de cet accord de jumelage, il est prévu que les représentants de la CICOS et de l'ABN, en fonction de leurs intérêts communs, soient invités à participer aux manifestations organisées dans le cadre des activités de l'une ou l'autre des deux organisations de bassin. Ces manifestations et événements sont entre autres, constitués des réunions statutaires, des réunions des partenaires, des

³⁴ Accord de jumelage entre l'autorité du bassin du Niger (ABN) et la Commission Internationale du Fleuve Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), préambule.

³⁵ *Ibidem*.

voyages d'études, des séminaires, des ateliers, des conférences, des forums³⁶, etc.

A côté de ces activités conjoncturelles et d'animation, l'ABN et le CICOS ont également convenu de se rencontrer au moins une fois par an pour faire le point sur l'état de la mise en œuvre de l'accord de jumelage. Ces réunions auront lieu alternativement à l'initiative et sur les territoires de l'une ou l'autre partie.³⁷ Outre cette nouvelle entité hydro politique unifiée, on assiste également à une tentative de rapprochement entre le CICOS et la CBLT à travers le projet dénommé Trans-Aqua.

II. 1. 2. Construction du bloc hydro solidaire CICOS-IBN

Par sa centralité spatiale, la CICOS est en contact avec les autres régions hydro politiques du continent africain. Au nord-est, grâce à la RCA, l'une des frontières et l'un des verrous stratégiques de l'Afrique centrale, la CICOS se retrouve limitrophe à l'espace hydro politique de l'IBN. Cette situation présente bien des contrastes : d'une part la CICOS qui se présente comme la première province aquifère et hydrologique de l'Afrique ; et d'autre part, l'IBN confronté au stress hydrique et au difficile partage des ressources en eau entre les différents Etats riverains.

Dans ce contexte, plusieurs initiatives se sont multipliées pour rapprocher géopolitiquement ces deux espaces hydro politiques. Il est question ici d'opérer un transfert des eaux des zones aquifères importantes vers les régions qui souffrent de graves déficits pluviométriques et hydrologiques. En effet, « avec l'avènement des technologies modernes de génie civil, la possibilité de détourner de très importants volumes d'eau dans une optique fordienne du triomphe de l'ingénierie à réactualisé la possibilité de transférer, sur des grandes distance, une eau³⁸ qui se perd souvent dans les terres.

³⁶ *Ibidem.*

³⁷ *Ibidem.*

³⁸ LASSERRE F., « Les transferts massifs d'eau : une solution pour la pénurie. Typologie de projets grandioses », dans *Géopolitique*, n°107, octobre 2009, p. 52.

A titre d'exemple, le fleuve Congo qui est alimenté par des milliers de rivières draine un énorme bassin d'une superficie de 3,8 millions de km. Or, des volumes considérables de cette eau s'infiltrent dans la terre, tandis que d'autres, soit plus de 1000 milliards de m, se déversent chaque année dans l'océan Atlantique. De ce point de vue, la moitié de toutes les eaux africaines versées dans l'Atlantique proviennent du bassin du Congo dont la majeure partie se trouve en RDC.

Il existe plusieurs projets de transferts massifs des eaux de la CICOS vers l'espace hydro politique de l'IBN. On peut citer le projet du colonel à la retraite de l'armée américaine, Don Campbell, qui consiste à construire un aqueduc de 2000 km de long. Ce projet baptisé « Okapi pipeline », dont le cout est estimé à 7 milliards de dollars Américains, sera probablement exécuté par un conglomérat d'entreprise américaines regroupées au sein de Saphir Aqua Corporation (SAC).

Ce pipeline contribuera à pomper 200 m/s d'eau à partir du fleuve Congo, à la hauteur de Lisala. Les études de faisabilité menée par le groupe SAC ont montré que le pompage d'un tel volume d'eau n'influerait pratiquement pas sur le débit du fleuve au large de Moanda au sud, où le débit moyen est de 42000 m/s. Le projet « Okapi pipeline » vise à desservir non seulement une partie du bassin de l'IBN, mais également l'ensemble du Moyen-Orient. En effet, dans un premier temps, l'aqueduc partira de Lisala, au nord de la RDC, pour traverser le territoire de la RCA avant d'atteindre Port-Soudan, sur la cote soudanaise de la Mer rouge. Probablement, une partie du volume d'eau provenant du fleuve Congo y sera déchargée.

La deuxième partie du projet « Okapi pipeline » consistera à prolonger l'aqueduc vers le Moyen-Orient en traversant la mer Rouge. Ce point de chute se justifierait par le fait que d'après les analystes réalistes et néo-malthusiens, le Moyen-Orient sera certainement le théâtre des guerres hydriques qui se profilent à l'horizon. Pour éviter ce scénario catastrophique, la solution la moins onéreuse serait d'opérer des transferts massifs d'eau à partir du Congo. Les eaux de ce fleuve sont non seulement les moins polluées du monde, mais également les plus faciles à traiter.

II. 2. Construction d'un pont intégrateur entre la CICOS et les régions hydro politiques à orientation maritimiste

En tant que région centrale du continent africain, la CICOS est directement limitrophe à toutes les périphéries hydriques. Outre les espaces hydriques continentaux, elle est en contact avec les régions littorales de l'Afrique. La plupart des projets d'envergure en matière de transferts massifs d'eau et raccordements transfrontaliers du réseau hydroélectrique prennent leur source dans le bassin du Congo, première province hydrologique de l'Afrique.

De ce point de vue, malgré leur situation de trait d'union entre la mer et le continent, les régions hydro politiques à orientation maritimiste sont tributaires du potentiel hydro politique du bassin du Congo. Elles peuvent certes recourir au dessalement de l'eau de la mer pour satisfaire leurs besoins hydriques sans cesse croissants.

Cependant, une telle entreprise peut révéler onéreuse, surtout pour les régions ne disposant pas toujours de ressources technologiques et financières. L'irruption de la CICOS dans le jeu hydro politique sous-régional vise à construire des blocs hydro solidaires intégrateurs avec la région méditerranéenne et indianocéanique.

II. 2. 1. Construction du bloc hydro solidaire entre la CICOS et la région hydro politique méditerranéenne

L'emboîtement entre les blocs hydrologiques congolais et méditerranéen s'opère à travers la politique de transferts massifs d'eau. Il est question ici d'acheminer sur de longues distances des volumes considérables des régions humides vers les zones arides. Deux principales trajectoires ont été observées dans cette stratégie de transferts d'eau.

La première trajectoire vise un acheminement des volumes d'eau du fleuve Oubangui, l'un des principaux affluents du Congo, vers la bande sahélo-saharienne. En effet, il existe depuis le début des années 70, un projet visant à créer un cadre de coopération interbassin entre les Etats appartenant aux régions hydrologiques du Congo et du lac Tchad. Or, contrairement au bassin conventionnel réduit aux quatre Etats riverains (Cameroun, Niger,

Nigéria et Tchad), le bassin hydro géographique naturel du lac Tchad draine sept pays (Algérie, Cameroun, Niger, Tchad, Nigéria, RDC, et Soudan) pour une superficie cumulée de 2.381.635 km. Par conséquent, l'Algérie, en tant que pays de l'espace méditerranéen est insérée au jeu hydro politique reconstruit par la Commission du Bassin du Tchad (CBLT) et la CICOS.

Les Etats de la CICOS ET de la CBLT se sont engagés, à travers le projet Trans-Aqua, à dépasser les frontières artificielles qui les confinaient dans leurs espaces géopolitiques respectifs. Le Trans-Aqua est un projet de transfert d'eau interbassins, au départ de certains affluents du fleuve Congo vers le lac Tchad. Ce qui implique la construction d'un gigantesque canal de 2600 km de longueur qui utilisera la vallée du fleuve Chari, principal affluent du lac Tchad.

Sur le plan technologique, il s'agira de barrer les cours de plusieurs importants affluents du fleuve Congo au moyen de barrages de régulation et de souscrire une partie de leurs débits par un canal qui conduirait ces eaux vers la ligne de partage des eaux, à environ 600 mètres d'altitude. Par la suite, les débits seraient acheminés vers le lit du Chari jusqu'au lac Tchad.

A bien des égards, ce projet peut paraître prétentieux dans la mesure où il nécessitera d'énormes financements. Or, le manquement de financement explique la léthargie de ce projet qui avait été initié par les soviétiques au plus fort de la guerre froide. Si le contexte de l'affrontement bipolaire semble expliquer l'enlisement de ce projet, en ce sens qu'il était idéologiquement marqué, la conjoncture actuelle ne permet pas non plus la concrétisation de ce gigantesque chantier.

A ce niveau, les calculs hydro politiques du Nigéria et de la RDC paraissent inconciliables. Le Nigéria souhaite une mise en œuvre rapide de ce transfert d'eau qui pourra à terme renflouer les zones exondées de son territoire dans le bassin du lac Tchad. La RDC, quant à elle, redoute une baisse considérable du débit de l'Ubangui qui alimente le fleuve Congo.³⁹

³⁹ CROS M. F. M., *Op. cit*, p.28.

Plus étendue que la précédente, la deuxième trajectoire se prolonge jusqu'en Lybie, l'un des pays phares du bassin africain de la Méditerranée. En effet, l'ancien guide libyen, Mouammar Kadhafi, avait initié un ambitieux projet de transfert massif d'eau du bassin du Congo vers la Lybie. A partir de 1995, la Lybie avait manifesté son intention d'importer l'eau douce du Congo pour canaliser la partie saharienne de son territoire. Les contours de ce projet vont peu à peu se dessiner à partir de 2001. Concrètement, il est désormais question de procéder au verdoisement du désert libyen à travers le transfert d'énormes volumes d'eau de l'Ubangui.

60- Ce projet a été gelé suite à l'instabilité sociopolitique que connaît la Lybie depuis la disparition de Mouammar Kadhafi. Il n'est pas certain que la Lybie puisse facilement renoncer à ce projet. En effet, le pays procédait déjà à la dessalination de l'eau de mer afin de créer artificiellement quelques milliers d'hectares d'espaces verdoyants dans son immense désert saharien. La perspective d'importation de l'eau du fleuve Congo serait une opportunité à saisir pour la Lybie qui compte parmi les pays africains les moins pourvus en ressources hydriques.

II. 2. 2. Construction du bloc hydro solidaire entre la CICOS et la région hydro politique Indianocéanique

Contrairement à l'espace méditerranée confronté à la raréfaction des ressources hydriques, la région hydro politique indianocéanique est parcourue par plusieurs bassins hydrologiques à caractère transfrontalier. Dans ce contexte, il n'est pas a priori envisageable d'y opérer une éventuelle importation de l'eau provenant du Congo. Pourtant, l'espace indianocéanique est confronté aux affres de la sécheresse ; ce qui a un effet indéniable sur la disponibilité de l'eau, surtout au niveau des bassins hydrologiques qui traversent le désert du Kalahari. Ne pouvant pas recourir au dessalement de l'eau des océans Indien et Atlantique, les pays de cet espace hydro politique ont finalement opté pour le transfert massif d'eau.

Deux opérateurs sont actuellement engagés dans ce projet d'acheminement de l'eau du bassin du Congo vers les zones hydrologiques les plus nécessitées. Il s'agit tout d'abord de la South African Développement

Community (SADC). En tant qu'organisation communautaire sous-régionale, a lancé un programme en vue de la construction d'un tronçon méridional qui acheminerait l'eau de Moanda (RDC) jusqu'à Walvis Bay en Namibie. Mais, ce projet fait partie d'une vaste gamme de solutions envisagées par la SADC pour accroître son potentiel hydrologique.

En effet, l'Afrique du sud, le Botswana et la Namibie sont actuellement confrontés au déficit hydrique causé par la multiplication des besoins agricole, industriels et domestique. Par conséquent, la SADC envisagerait le renforcement du chenal de la rivière Limpopo à travers le détournement d'une partie du fleuve Zambèze.⁴⁰

Cependant, une telle tentative peut se relever insuffisante, étant donné que la rivière Limpopo dispose d'un faible débit. Ce qui remet en selle le projet d'importation d'eau à partir du fleuve Congo. Apparaît ici le deuxième opérateur : le conglomérat Sapphire Aqua Corporation (SAC). Après l'axe Lisala (RDC au nord) jusqu'au Port Soudan, cette entreprise explore désormais la voie méridionale. Long d'un millier de km, cet aqueduc permettra un acheminement de l'eau du fleuve Congo vers le delta intérieur de l'Okavanga. Cette manne inattendue comblera, en grande partie, les besoins hydriques de millions de populations qui dépendent des ressources du bassin de l'Okavanga.

CONCLUSION

Une intégration véritable du continent africain supposé tout d'abord une désintégration adéquate des espaces géographiques. Autrefois réduits à servir simplement de frontière naturelle entre des États et les peuples riverains, les cours d'eau constituent aujourd'hui des cadres pertinents de coopération entre les entités politiques voisines. La recomposition des espaces géopolitiques en Afrique, est un préalable à une véritable dynamisation de l'intégration régionale.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 29.

Le modèle hydro politique paraît, à cet effet, opportun ; ce d'autant plus que les organisations de gestion intégrée des bassins hydrologiques ont longtemps été des pôles d'intégration en Afrique.

Par position médiane sur l'échiquier hydro politique africain, la RDC est finalement appelée à jouer le rôle d'Etat pivot dans la nouvelle dynamique d'intégration hydro politique. Seulement, en a-t-elle les moyens, et surtout la volonté politique ?

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AVIOUTSKII V., *Géopolitique continentale. Le monde au XXI^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2006.
- BIEM J.E., « L'Union pour la Méditerranée et l'avenir de et l'Union Africaine : enjeux géopolitiques et défis », dans *Prospective africaine*, n°002, 2008.
- BLANCHON D., « La question de l'eau en Afrique : de la variabilité climatique aux tensions hydro politiques », dans *Géopolitique*, n°107, octobre 2009.
- CHAUPRADE A., *Introduction à l'analyse géopolitique*, Ellipses, Paris, 1999.
- CHAUPRADE A., *Géopolitique : constantes et changements dans l'histoire*, Ellipses, Paris, 2001.
- CHAUTARD S., *L'indispensable de la géopolitique*, éd. Studyrama, Paris, 2006.
- CICOS, Plan d'Action stratégique pour la promotion de la navigation dans le bassin du Congo-Oubangui-Sangha, novembre, 2007.
- CLAUSEWITZ C. V., *De la guerre (1832)*, éd. Minuit, Coll. Arguments, Paris, 1995.
- CLAVAL P., *Géopolitique et géostratégie : la pensée politique, l'espace et le territoire au XX^e siècle*, Nathan, Paris, 1994.
- CROS M. F. M., *Géopolitique du Congo (RDC)*, Complexe, Paris, 2006.
- EBOGO F., « Structuration et distribution de la puissance dans la nouvelle dynamique de l'intégration en Afrique », dans *Revue Africaine d'études politiques et stratégiques*, n°02, 2014.

- EBOGO F., « Reconquête des espaces hybrides continentaux en Afrique de l'ouest : entre partage des eaux et volonté souverainiste », dans *Diplomatie*, n°46, septembre-octobre 2010.
- EBOGO F., « L'eau en Afrique de l'Ouest : entre guerre improbable et paix précaire », dans *Jeune Afrique Economique*, n°386, février-mars 2012.
- FOUCHER M., *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris, 1991.
- GALLAND F., « Les erreurs de sécurité liés à l'eau », dans *Géopolitique*, n°107, octobre 2009.
- LASSERRE F., « Les transferts massifs d'eau : une solution pour la pénurie. Typologie de projets grandioses », dans *Géopolitique*, n°107, octobre 2009.
- LOROT P., *Introduction à la géoéconomie*, Economica, Paris, 1999.
- LOUNGOU S., « La géographie politique à l'université de Libreville », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n°124.
- NTUDA EBODE J. V., « Géographie des régions africaines : quel destin pour l'Afrique médiane Latine ? », dans *Diplomatie magazine*, n°11.
- NTUDA EBODE J.V., « Le retour de la République Démocratique du Congo et la distribution des cartes en Afrique centrale », dans *Diplomatie*, n°30, janvier-février 2008.
- OGOULAT A. D., « Afrique centrale et golfe de Guinée : géopolitique des termes de l'échange entre deux régionymes sous continentaux », dans *Enjeux*, n°26, janvier-mars 2006.
- RAYMOND A., *Paix et guerre entre nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1981.
- ROPIVIA M.L., « Géopolitique et géostratégie : l'Afrique noire et l'avènement de l'impérialisme tropical gondwanien », dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 30, n°79, avril 1986.
- ROSIERE S., *Géographie politique et Géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 2003.